



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Evaluation des écoles doctorales d'Université Paris-Est Rapport global

Vague E - 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Pour l'AERES, en vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Contexte

Créée par décret en 2007, Université Paris-Est (UPE) est une Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) qui regroupe 20 établissements dont deux universités (Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) et Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM)), plusieurs écoles (Ecole des Ponts ParisTech, Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, ESIEE Paris, Ecole spéciale des travaux publics du bâtiment et de l'industrie, Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris, Ecole nationale supérieure d'architecture de la ville et des territoires à Marne-la-Vallée, Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais), ainsi que cinq organismes de recherche et de développement et quatre agences opérationnelles et d'expertise. Pour fonctionner, la ComUE s'appuie sur 25 agents (hors projets Investissements d'avenir et vacations) et dispose d'un budget propre de 21 M€ (chiffre de 2013).

A ce jour, UPE compte environ 50 000 étudiants pour 1800 chercheurs et enseignants-chercheurs permanents. La structuration de la formation et de la recherche au sein d'UPE s'appuie sur deux axes thématiques prioritaires, « Santé et Société » (principalement sur le site de Créteil / Maisons-Alfort) et « Ville, Environnement et leurs Ingénieries » (principalement à la Cité Descartes, Marne-la-Vallée) comprenant 400 chercheurs et enseignants-chercheurs permanents pour le premier contre 600 pour le second. Parmi les compétences déléguées à UPE figurent notamment la gestion et la délivrance sous son propre sceau des diplômes de doctorat et d'habilitation à diriger des recherches (HDR) avec une fréquence annuelle moyenne de 250 et 55, respectivement. Les 1400 doctorants d'UPE sont inscrits dans l'une des six écoles doctorales (ED) thématiques suivantes :

- ED 528 : Ville, Transports et Territoires (217 doctorants),
- ED 529 : Cultures et Sociétés (273 doctorants),
- ED 530 : Organisations, Marchés, Institutions (272 doctorants),
- ED 531 : Sciences, Ingénierie et Environnement (311 doctorants),
- ED 532 : Mathématiques et Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication (253 doctorants),
- ED 402 : Sciences de la Vie et de la Santé (102 doctorants).

Les six ED d'UPE sont fédérées au sein d'un département des études doctorales (DED) qui assure, dans une démarche incitative, une harmonisation des procédures de fonctionnement, e.g. guide des doctorants et du doctorat, journée de rentrée, prix de thèse d'UPE, soutien à la mobilité internationale. Par l'intermédiaire de l'« Observatoire des formations et des insertions professionnelles, et évaluations » (OFIPE), le DED fournit également aux ED les données statistiques qui les concernent.

Quelques chiffres

Les six ED thématiques d'UPE couvrent les secteurs des Sciences et Technologies (ST), des Sciences de la Vie et de l'Environnement (SVE) et des Sciences humaines et sociales (SHS). Organisées les 12 et 13 février 2014, les évaluations de ces ED ont mobilisé 13 experts regroupés en 3 comités, chacun coordonné par un délégué scientifique de l'AERES :

Comité du domaine SHS¹ (constitué de 5 experts) :

- ED 528 : Ville, Transports et Territoires,
- ED 529 : Cultures et Sociétés,
- ED 530 : Organisations, Marchés, Institutions.

Comité du domaine ST (constitué de 4 experts) :

- ED 531 : Sciences, Ingénierie et Environnement,
- ED 532 : Mathématiques et Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication.

Comité du domaine SVE (constitué de 4 experts) :

- ED 402 : Sciences de la Vie et de la Santé.

¹ Sous-domaines SHS 1 et 2 : économie, finance, management, droit, science politique, sociologie, anthropologie, ethnologie, démographie, information et communication.

Sous-domaines SHS 3 à 6 : études environnementales, géographie physique, géographie sociale, géographie urbaine et régionale, aménagement du territoire; sciences cognitives, sciences du langage, psychologie, sciences de l'éducation, STAPS; langues, littérature, arts, philosophie, religion, histoire des idées; préhistoire, archéologie, histoire, histoire de l'art.

En termes d'effectifs, les 1400 doctorants d'UPE représentent près de 3 % des effectifs globaux (année universitaire 2012-2013). Hormis pour l'ED 402 qui compte un peu plus de 100 doctorants, la distribution au sein des autres ED est bien équilibrée avec des valeurs comprises entre 217 (ED 528) et 311 doctorants (ED 531), et une valeur moyenne de 238 étudiants par ED (incluant l'ED 402).

N° ED	Intitulé ED	Nombre de doctorants	Nombre d'HDR	Nombre moyen de thèses soutenues par an
402	Sciences de la Vie et de la Santé (SVS)	102	95	23
528	Ville, Transports et Territoires (VTT)	217	71	30
529	Cultures et Sociétés (CS)	273	77	31
530	Organisations, Marchés et Institutions (OMI)	272	98	27
531	Sciences, Ingénierie et Environnement (SIE)	311	174	71
532	Mathématiques et Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication (MSTIC)	253	235	52

En amont des visites, une réunion à huis clos (1h) a été organisée par le délégué scientifique coordinateur du processus ED pour exposer aux experts les attentes et les modalités d'évaluation des écoles doctorales qui leur ont été confiées. Pilotée par UPE, une réunion plénière (2h30) a ensuite été consacrée à la présentation de la politique de formation doctorale au sein de la ComUE. Pour chaque ED, la visite s'est déroulée sur une demi-journée de la façon suivante :

- Réunion préparatoire à huis clos entre les membres du comité pour qu'ils confrontent leur fiche d'évaluation et préparent la visite de l'ED (10 min).
- Présentation de l'ED et de son bilan par sa direction (20 min) devant le comité, suivie d'une discussion (40 min) en présence des membres du conseil et des représentants des établissements (60 min).
- Discussion (en l'absence du directeur) avec des représentants des doctorants, allant au-delà des seuls membres étudiants du conseil de l'ED (représentants désignés par une assemblée des doctorants convoquée pour préparer la visite du comité, association des doctorants, etc.) (1h 10 min).
- Première discussion à huis clos du comité (40 min).
- Discussion avec la direction de l'ED (seule ou accompagnée de sa codirection) pour exposer les faits marquants des différents entretiens et discuter des dispositifs susceptibles d'être mis en place pour pérenniser les points forts et améliorer les points faibles de l'ED (40 min).
- Discussion finale à huis clos du comité pour finaliser les grandes lignes du rapport d'évaluation (10 min).

Analyse globale des résultats

Chaque ED fait l'objet d'un rapport circonstancié comprenant plusieurs rubriques (présentation de l'ED, appréciation par critère, appréciation globale, recommandations pour l'établissement). Trois critères principaux sont pris en considération : « Fonctionnement et adossement scientifique », « Encadrement et formation » (des doctorants) et « Suivi et insertion » (des docteurs).

Fonctionnement et adossement scientifique

Dans cette rubrique, les experts s'intéressent principalement aux éléments suivants :

- positionnement de l'ED au sein de l'établissement, politique de financement, organisation des concours, inscriptions, journée de rentrée, journée(s) des doctorants, etc.,
- conformité et prérogatives du conseil, moyens matériels et humains, site Web,
- périmètre thématique des laboratoires intégrés dans l'ED, potentiel d'encadrement et investissement des laboratoires de recherche dans le fonctionnement de l'ED (formations, procédures de suivi des doctorants et des docteurs, etc.),
- politique d'ouverture à l'international (thèses en cotutelle, mobilité des doctorants, etc.).

Parfois assez larges, les périmètres des ED d'UPE sont bien définis et en résonance avec les Pôles de la ComUE. Le département des études doctorales constitue un élément structurant supplémentaire qui, au-delà de sa prise en charge des formations professionnalisantes, a d'ores et déjà contribué à l'harmonisation positive de certains dispositifs de fonctionnement des ED d'UPE (cf. infra).

Cohérent et de qualité, l'adossement scientifique est un élément qui concourt à la dynamique des écoles doctorales d'UPE. On peut notamment souligner i) l'apport de plusieurs équipes d'accueil rattachées à l'ED 402 dans le Projet d'investissement d'Avenir qui renforce considérablement les moyens des unités de recherche (UR) et les possibilités de financements pour les doctorants, et ii) l'adossement de l'ED 528 qui lui permet de mener une véritable politique scientifique, en partie grâce au Labex « futurs urbains » qui devrait constituer un élément moteur de cette politique. Pour autant, et bien que cet adossement constitue un terreau favorable pour la formation doctorale dans son ensemble, il est relevé une implication i) modérée des UR dans le fonctionnement de l'ED 530, et ii) hétérogène et partielle pour certains laboratoires de l'ED 532. Dans ce contexte, et à l'image de l'ED 531 qui a su instaurer une concertation étroite et constructive avec ses UR, la ComUE et le DED pourraient contribuer à renforcer et cristalliser l'implication pleine et entière des laboratoires dans le fonctionnement global des ED auxquelles ils appartiennent.

Incontournables pour permettre à une ED de s'affirmer et de rayonner au-delà de son ou ses établissement(s) de rattachement, la gouvernance et l'implication de la direction dans la gestion des écoles doctorales d'UPE sont très nettement saluées par les comités d'expertise qui soulignent par exemple leur engagement (ED 529 et ED 531), leur disponibilité/proximité (ED 402 et ED 532) et/ou leur efficacité (ED 528 et 532). En revanche, le choix de l'ED 530 d'un fonctionnement dual entre les domaines Droit/Philosophie/Sciences politiques et Economie/Gestion/Sciences sociales, pour préserver la paix disciplinaire, pourrait entraîner des pratiques doctorales hétérogènes au sein de l'école. Ce point mériterait de faire l'objet d'une réflexion en interne, en associant l'ensemble des acteurs et partenaires de l'ED au sein de la ComUE.

Les ED d'UPE disposent de moyens matériels et humains satisfaisants. L'accessibilité et l'efficacité des responsables administratifs sont clairement soulignées par les experts. La gouvernance s'appuie sur un conseil constitué de 18 (ED 532) à 27 (ED 529) membres. Selon l'arrêté d'août 2006 relatif à la formation doctorale, le conseil d'une ED comprend douze à vingt-six membres, pour moitié des représentants des établissements/unités ou équipes de recherche concernés ; l'autre moitié est constituée des représentants des doctorants de l'ED (20 %) et de membres extérieurs à l'école doctorale choisis à parts égales parmi les personnalités françaises et étrangères compétentes, dans les domaines scientifiques et dans les secteurs industriels et socioéconomiques concernés. Ce conseil doit se réunir au moins trois fois par an. Au regard des textes législatifs, les ED 528 (deux réunions annuelles) et 529 (27 membres, deux réunions annuelles) devraient se mettre en conformité. Le comité de l'ED 531 souligne positivement dans son rapport que son conseil assure la sélection de toutes les candidatures, quelle que soit la nature des financements.

La communication au sein des ED d'UPE s'appuie essentiellement sur leurs sites Web, plutôt bien perçus dans les rapports d'évaluation. Ces derniers regrettent toutefois l'absence de version anglaise de ces sites. De façon plus anecdotique, l'ED 529 est encouragée à préciser sur son site la composition de son conseil et à diffuser les comptes rendus de ses réunions. Coordonné voire pris en charge par le DED, un travail pourrait être mené pour augmenter encore la qualité de fond et de forme des sites Web de la ComUE, qui doivent notamment constituer une vitrine essentielle et transparente dans le cadre des concours de recrutement des doctorants. Sur ce point, les modalités et l'investissement varient fortement d'une école à l'autre. Mise en place en étroite concertation avec ses UR, la procédure de l'ED 531 a permis d'asseoir un recrutement rigoureux. Même si elles apparaissent un peu complexes, les dispositions prises par l'ED 532 ont, quant à elles, été jugées adaptées par les experts. En revanche, les critères d'interclassement pour les contrats doctoraux restent flous pour l'ED 402, et bien que l'ED 529 insiste sur son rôle d'acteur dans le recrutement des allocataires, son investissement effectif dans la sélection des candidats reste difficile à apprécier. Aussi, le rôle et les dispositifs des écoles doctorales d'UPE sur leur recrutement apparaissent encore perfectibles, d'autant qu'il existe un lien non négligeable entre ces dispositifs et la mise en place d'une politique scientifique réelle d'une ED comme outil de pilotage et de rayonnement de sa formation doctorale. Sur ce point majeur, et comme indiqué dans les rapports des ED 531 et 532, cette politique nécessite une confiance et un soutien réciproques entre l'ED et ses UR. Alors que l'ED 528, qui souhaite développer une politique d'excellence en matière de recrutement, mène une véritable politique scientifique, celle de l'ED 530 est qualifiée de tenue par les experts.

De façon classique dans le paysage universitaire français, la nature et la proportion des financements des doctorants varient d'une ED thématique à l'autre. Le pourcentage de doctorants non financés varie également d'une école à l'autre, e.g. nul pour l'ED 531, et assez élevé (30 %) pour l'ED 529. Dans le cas de l'ED 530, le comité a

regretté un manque de statistiques précises, hormis pour les contrats doctoraux. La notion et l'instauration d'un seuil de financement pourraient faire l'objet d'une réflexion à l'échelle du DED et de la ComUE. Parfois inexistant (ED 528 par exemple), ce seuil peut également se révéler un peu juste (ED 402) pour permettre aux doctorants de s'investir dans leur sujet de recherche dans des conditions matérielles suffisantes.

Enfin, la politique internationale que l'on ne peut dissocier du rayonnement des UR de rattachement, des dispositifs de communication, des modalités de recrutement et de la politique scientifique de l'ED, constitue très nettement un critère sur lequel plusieurs ED d'UPE présentent une marge de progression importante. Il s'agit principalement de l'ED 402 dont le rapport mentionne des actions limitées, de l'ED 528 dont la politique internationale est considérée nettement perfectible, et de l'ED 530 qui estime que cette question relève des UR. Ces écoles pourraient, par l'intermédiaire notamment du DED, s'inspirer des actions volontaristes de l'ED 531 qui présente une dimension internationale particulièrement développée, et de l'ED 532, qui a su promouvoir sa dimension internationale pour favoriser l'insertion de ses docteurs, quel que soit le secteur auquel ils se destinent.

Encadrement et formation

Dans cette rubrique, les experts s'intéressent principalement aux éléments suivants :

- nombre de doctorants, de titulaires de l'HDR, taux d'encadrement,
- proportion de doctorants salariés, durée des thèses, taux d'abandon et/ou taux des doctorants en potentiel difficulté,
- formations doctorales (volume, contenu et cohérence, organisation, accessibilité, évaluation des compétences acquises, etc.), organisation de Doctoriales et/ou de journées scientifiques.
- procédures de suivi des doctorants (thèse à mi-parcours, entretiens particuliers avec un comité ou un référent, conditions requises pour la soutenance, choix du jury, etc.), évaluation des compétences acquises tout au long de la thèse.

L'ensemble des ED d'UPE regroupe 1400 doctorants pour environ 750 chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires de l'HDR. Calculé sur la base du ratio « nombre de doctorants / nombre d'HDR », le potentiel d'encadrement oscille entre 0,9 (ED 532) et 3,5 (ED 529). Ces différences reflètent principalement la diversité des profils des doctorants et des cultures disciplinaires au sein des écoles doctorales d'UPE. Bien qu'il existe encore des cas isolés de sur-encadrements, principalement pour les ED 529 et 530, une politique incitative a été efficacement menée pour améliorer les conditions d'encadrement. Dans cette optique, et sous réserve d'une mise en place de modalités adaptées selon les écoles, le coencadrement officialisé qui est envisagé au sein de l'ED 532 constitue une initiative intéressante susceptible d'être élargie au sein de la ComUE.

Dans quatre des six ED d'UPE, les doctorants suivent environ 100 heures d'enseignements aménagés entre des formations spécifiques proposées par l'ED et des formations dédiées à l'insertion professionnelle pilotées par le DED. Les ED 528 et 530 ont opté pour un cadre plus souple qui n'a pas convaincu les membres des comités, regrettant notamment pour la première un schéma de formation peu balisé, et pour la seconde une insuffisance du nombre de formations proposées. Bien que l'arrêté n'impose pas de volume horaire, l'impact majoritairement positif dans le paysage national des enseignements pour les doctorants, et tout particulièrement de ceux dédiés à l'insertion professionnelle, qui doit constituer un objectif fort des écoles doctorales d'UPE (cf. § « suivi de l'insertion »), mériterait d'être davantage considéré au sein de ces deux ED. L'articulation entre les ED et le DED pourrait par ailleurs être (encore) renforcée, notamment sur la promotion et le suivi des Doctoriales qui, à l'image des ED 531 et 532, constituent pour les doctorants des opportunités avantageuses dans la construction de leur carrière post-doctorale. Malgré ces points perfectibles, le DED joue sans conteste un rôle prépondérant dans la formation des doctorants d'UPE, notamment en leur donnant accès à un large choix de formations transversales. Menée par l'association Rédoc, une enquête sur l'ensemble des formations, suivie de la rédaction d'un rapport transmis aux directions des ED, constitue une initiative judicieuse et constructive.

Bien accueilli par les doctorants, le portail de communication ADUM (Accès Doctorat Unique et Mutualisé) adopté par UPE, permet d'informatiser leurs inscriptions et le suivi de leurs formations. Bien utilisé, il représente donc un outil précieux dans le pilotage des écoles doctorales.

L'implication des doctorants dans la vie de leur ED permet souvent de créer un sentiment d'appartenance qui peut contribuer à la construction d'un réseau des doctorants et des docteurs. Dans cette optique, les journées d'accueil et scientifiques d'une école sont des moments structurants qu'il convient de privilégier. Au sein d'UPE, les premières sont organisées en lien avec le DED et semblent donner satisfaction. En revanche, une marge de progression existe pour les secondes, dont le format adopté par les ED 402 et 532, avec une organisation prise en charge par les doctorants eux-mêmes, pourrait inspirer les autres écoles de la ComUE. Dans ce cadre, une des difficultés

couramment rencontrée reste la mobilisation des directeurs de thèse qui pourraient ne pas se sentir pleinement concernés par cette manifestation scientifique. La mise en place d'une réunion annuelle à leur attention pour discuter du fonctionnement global de leur ED de rattachement (politique scientifique, recrutement, offre de formations, suivi des doctorants et des docteurs, etc.) pourrait faciliter/augmenter leur implication dans la vie des ED d'UPE.

Le suivi des doctorants reste à ce jour assez hétérogène. L'ED 531 a par exemple mis en place des procédures de réinscription qui impliquent nécessairement une audition par l'ED. En revanche, d'autres écoles délèguent en grande partie cette mission de suivi aux UR. La mise en place d'un véritable comité de suivi de thèse, avec des formats ajustés selon les périmètres thématiques des ED et le profil des doctorants, permettrait de mieux prévenir encore de potentielles difficultés susceptibles de conduire à des abandons. En ce sens, et comme l'indique le rapport de l'ED 402, une date relativement précoce devra être choisie pour la mise en place du premier comité de suivi de thèse. Echec pour les doctorants et pour l'ED dont ils dépendent, les abandons sont encore globalement élevés (hormis pour l'ED 402) au sein d'UPE et mériteraient donc de constituer un point de réflexion majeur pour le DED et la ComUE.

Alors que les conditions de soutenance pour les doctorants restent assez floues, des efforts significatifs ont été menés dans le cadre du contrat en cours pour mieux maîtriser la durée des thèses (notamment pour l'ED 402). Elle reste parfois encore élevée (ED 529 et 530) et certains résultats méritent d'être mis en regard avec des abandons importants (ED 528 et 529). En ce sens, le ratio entre les effectifs et le nombre de soutenances annuelles dans les ED 529 et 530 impliquent certaines difficultés qu'il conviendrait d'identifier pour y remédier, en se focalisant sur les modalités de recrutement, les conditions de travail des doctorants (financement, nombre de doctorants suivis par le directeur de thèse) et sur le suivi de l'avancée des travaux en cours de thèse.

Suivi et insertion

Dans cette rubrique, les experts s'intéressent principalement aux éléments suivants :

- dispositifs mis en place pour assurer le suivi de l'insertion des docteurs,
- résultats et analyse de l'insertion des docteurs trois ans après l'obtention des diplômes.

Pour l'ensemble des ED d'Université Paris-Est, le suivi de l'insertion de ses docteurs s'appuie sur les enquêtes de l'OFIPE, un organisme créé en 1999. Les ED d'UPE ont également participé à une enquête financée par la Région Île-de-France. Bien que la nature des enquêtes et leur taux de réponse soient dans leur ensemble jugés assez satisfaisants, les ED d'UPE peinent à s'approprier les données disponibles. De fait, les comités d'experts ont globalement jugé ce suivi perfectible voire insuffisant. Les chiffres exploitables montrent notamment une bonne insertion des docteurs issus des ED 531 et 532. En revanche, et sans explication apparente, il est relevé un taux (17 %) de chômage inquiétant pour les diplômés de l'ED 530.

Ces difficultés d'exploitation et d'analyse de données privent les ED de véritables outils de pilotage. Elles-mêmes conscientes de ces problèmes, les écoles doctorales d'UPE devraient rapidement s'approprier ces données pour le recrutement des doctorants, ou la pertinence et l'évolution des formations proposées aux doctorants. Pour être efficaces dans ces démarches, les ED doivent pouvoir compter sur une logistique pérenne et sur la mobilisation des UR qui gardent généralement des liens avec leurs anciens doctorants.

Conclusion

Dans son ensemble, la formation doctorale d'UPE présente un bilan qui s'inscrit indéniablement dans une dynamique positive.

- Les principaux éléments positifs sont les suivants :
 - Qualité et implication de la gouvernance dans la gestion des ED.
 - Moyens matériels et humains satisfaisants, avec des responsables administratifs accessibles et efficaces.
 - Positionnement et missions du DED qui joue un rôle central et structurant pour les ED.
 - Bonne adéquation entre le périmètre des ED et celui des Pôles de la ComUE.
 - Politique incitative pour améliorer les taux d'encadrement.
 - Efforts consacrés pour mieux maîtriser la durée des thèses.
 - Utilisation d'un outil informatique approprié (ADUM) pour le suivi des doctorants et docteurs.

- Les principaux éléments perfectibles sont les suivants :

- Suivi des doctorants.
- Prévention des abandons.
- Collecte et exploitation des données relatives à l'insertion professionnelle des docteurs.
- Modalités de recrutement des doctorants.
- Politique internationale parfois trop limitée.
- Qualité des sites Web des ED.

L'ensemble des échanges entre les comités AERES et les représentants de la ComUE et des établissements, les directions d'ED, les membres des conseils d'ED et les doctorants a permis de mettre en lumière les efforts consacrés par les différents acteurs pour assurer une formation doctorale de qualité. Cette dynamique positive devrait pouvoir se poursuivre en veillant à l'inscrire dans un partenariat fort entre la ComUE, le DED, les UR rattachées aux ED, les directeurs de thèses et les doctorants/docteurs d'UPE.



Observations de l'établissement

Le président

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur
Section des formations et des diplômes
20, rue Vivienne
75002 Paris

Champs-sur-Marne, le 16 juillet 2014

V/réf : JMG/2013/n°179 du 27 juin 2014

Objet : Evaluation des écoles doctorales vague E

Monsieur le directeur, cher collègue,

Je tiens à remercier les comités d'experts de l'AERES pour l'important travail d'évaluation de la formation doctorale réalisé et la qualité des échanges lors des visites effectuées sur site, à Université Paris-Est.

Nous apprécions que les experts soulignent :

- l'adossement scientifique de qualité qui concourt à la dynamique des écoles doctorales, dont les périmètres sont reconnus comme étant pertinents ;
- les modalités de la gouvernance des écoles doctorales (ED) et l'implication de leur équipe de direction ;
- la qualité des moyens humains et matériels, ainsi que celle des sites web ;
- l'importance des efforts entrepris pour améliorer l'encadrement des doctorants ;
- le large choix de formations transversales proposées par le département des études doctorales (DED) et les opportunités offertes aux doctorants dans la construction de leur carrière postdoctorale.

Nous prenons bonne note des pistes d'amélioration mentionnées par les experts, qui vont nous aider à encore améliorer la qualité des services proposés aux doctorants. Parmi les actions que nous envisageons de mettre en œuvre rapidement, mentionnons :

- l'incitation par le DED de la mise en place de journées scientifiques au sein de chacune des ED, permettant aux doctorants de se forger un réel sentiment d'appartenance et de s'ouvrir à la pluridisciplinarité ;
- l'amélioration du suivi du travail de chaque doctorant par la diffusion de « bonnes pratiques » dans chaque ED (comité de suivi de thèse ou équivalent, auditions des

.../...

.../...

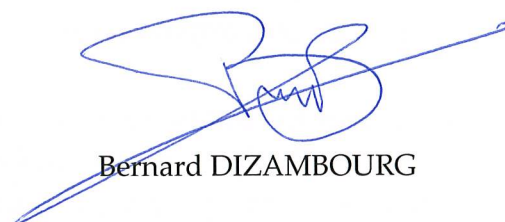
doctorants lors des réinscriptions par exemple) de façon notamment à accompagner les doctorants rencontrant ou risquant de rencontrer des difficultés ;

- l'effort visant à prévenir les abandons et à réduire la durée des thèses, plusieurs leviers pouvant être actionnés (auditions systématiques des candidats à l'inscription en 1ère année, réduction du nombre de doctorants par directeur de thèse, comités de suivi de thèse) ;
- le souhait d'associer davantage les unités de recherche à l'activité de leur école doctorale (participation aux formations spécifiques, réunions régulières de tous les directeurs de thèse au sein de chaque ED) ;
- l'amélioration des données statistiques relatives à l'insertion professionnelle des docteurs (renforcement de l'enquête de l'*Observatoire des formations, des insertions professionnelles, évaluations-OFIPE* de l'UPEM, participation annuelle à une enquête concernant les docteurs d'Ile de France pilotée par *ADOC Talent Management*).

En outre, sur le plan international, nous avons conscience de l'effort qu'il nous reste à accomplir pour améliorer notre attractivité pour les doctorants étrangers, élaborer des partenariats de cotutelle avec différentes universités étrangères, offrir une version anglaise des sites web de chaque ED...

Enfin, en ce qui concerne la composition des comités de visite, il nous a semblé que la composition du comité de visite commun aux trois écoles doctorales relevant du champ des SHS ne reflétait pas la diversité des disciplines concernées : nous recommandons qu'à l'avenir un comité de visite ne porte pas sur plus de deux écoles et que les disciplines principales de chaque école soient effectivement représentées au sein du comité de visite.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, cher collègue, à l'expression de ma considération distinguée.



Bernard DIZAMBOURG

Copie : - Pierrick Gandolfo, délégué scientifique, coordinateur du processus Ecoles doctorales
 - Chantal Meilhac, déléguée administrative